

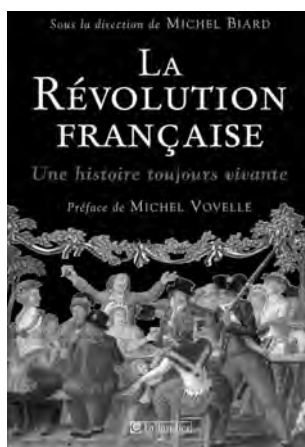


78

OUVRAGE COLLECTIF SOUS LA DIRECTION
DE MICHEL BIARD

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, UNE HISTOIRE TOUJOURS VIVANTE

Editions Tallandier, 2010, 446 p.



A ceux que les complaisances médiatiques à l'égard de François Furet avaient indignés, nous recommandons la lecture du livre récemment publié chez Tallandier, *La Révolution française, une histoire toujours vivante*. Cet ouvrage collectif présente les contributions de 31 historiens rassemblés sous la direction de Michel Biard, le directeur des *Annales historiques de la Révolution française*. Il s'agit d'une revue très large des thèmes étudiés par les chercheurs actuellement engagés « sur le front » de cette histoire qui fut toujours passionnée et conflictuelle, ainsi que le rappelle Claude Mazauric dans sa contribution historiographique (*200 ans d'histoire de la Révolution*).

LA FIN DE LA VAGUE FURETISTE ?

Michel Vovelle, le préfacier, salue la fin de « la vague furetiste » qui avait paru triompher dans la décennie 1990. François Furet avait prophétisé « *La Révolution française est terminée* », accablé de son mépris ceux qui, peu ou prou inspirés par la lecture de Marx ou de Jaurès, avaient prétendu éclairer les relations entre les structures sociales et les réalités politiques, historiens « jaco-

bins » (qualificatif péjoratif dans la bouche de Furet) qui n'exerçaient plus qu'une « *fonction chamanique résiduelle à destination des rescapés imaginaires du babouvisme* » (*Penser la Révolution française*, Gallimard, 1978, p. 171, réédité depuis).

C'est donc avec un bel esprit de provocation que M. Vovelle titre sa préface : « *A la résurrection des piques !* », reprenant le cri lancé par Jourdan dans la chaleur d'un banquet de la fin du Directoire. Provocation assumée et qui apporte une bouffée d'air frais en ces temps saturés de nostalgie monarchique, qu'il s'agisse de célébrer le roi fuyard rattrapé à Varennes ou d'ériger Marie-Antoinette en championne de la modernité féministe. Michel Vovelle se proclame robespierriste « *fédérateur des énergies* » : quelle que soit l'espérance politique qui accompagne en sourdine chacune de nos quêtes historiennes (chacun « *seul devant son âme* », dit-il, citant l'Incorruptible), « *cela n'empêche nullement de travailler ensemble à conquérir de nouveaux territoires* ».

En effet : se côtoient ici des hommes de sensibilités différentes, depuis Claude Mazauric, attaché à démêler les rapports entre marxisme et historiographie révolutionnaire (*L'Histoire de la Révolution française et la pensée marxiste*, PUF 2009), jusqu'à Jean-Clément Martin, qu'obsède la question de la violence et qui n'a jamais admis la justification traditionnelle de la Terreur par les « circonstances ». Nous ne présenterons ici que quelques exemples des très nombreux thèmes abordés.

RETOUR SUR UNE HISTOIRE SOCIALE RENOUVELÉE

Plusieurs auteurs s'interrogent sur l'ampleur des bouleversements matériels que la Révolution signifia pour les paysans et les nobles. Jean Bart revient sur la complexité du droit féodal en matière de propriété et sur le vote du 4 août 1789 : la Constituante déclara abolis les droits féodaux sous la pression des révoltes paysannes et afin de réduire l'insurrection qui parut menacer la propriété non seulement nobiliaire, mais aussi bourgeoise (nombre de bourgeois avaient acheté des seigneuries dans l'espoir que leurs descendants pourraient se glisser dans l'ordre privilégié!).

Faut-il pour autant affirmer, comme Karine Rance, qu'une partie des députés nobles « *devint révolutionnaire* » en votant la suppression des privilèges en cette nuit fameuse ? Un marquis de Ferrières a dit la prise de conscience d'un rapport des forces nouveau qui commandait de lâcher du lest afin de garder l'essentiel ! Décision opportuniste et non pas conversion.

La propriété foncière nobiliaire fut à peine écornée par la Révolution, qui confisqua uniquement les biens des émigrés : K. Rance donne l'exemple de l'Eure, dans laquelle les biens

confisqués représentaient 13 % de la surface du département, ils ne furent pas tous vendus, d'autres furent restitués, si bien que la noblesse de ce département ne perdit que 7 % de sa fortune foncière.

Plus symbolique qu'effective (car les droits seigneuriaux les plus lourds furent déclarés rachetables et à un taux élevé), cette suppression des rentes seigneuriales ne devint totale que le 17 juillet 1793 : alors seulement la promesse votée dans l'enthousiasme le 4 août fut honorée par la Convention, qui prenait acte de la ténacité des luttes paysannes dont plus du tiers avait été inspiré par la haine des vestiges seigneuriaux.

UNE RÉVOLUTION PAYSANNE « AUTONOME » ?

Cette conjonction (même momentanée) des forces paysannes et bourgeoises, éclatante le 4 août 1789 et le 17 juillet 1793, invite à s'interroger sur une thèse chère à G. Lefebvre sur « l'autonomie de la révolution paysanne » à l'intérieur de la révolution bourgeoise, thèse que paraît défendre J.-P. Jessenne. Que les paysans aient défendu des revendications spécifiques, c'est une évidence, et la contribution de J.-P. Jessenne les détaille avec bonheur ; mais pour que certaines d'entre elles triomphent, partiellement le 4 août 1789, puis définitivement le 17 juillet 1793, il a fallu l'adhésion matérialisée par le vote de deux assemblées « bourgeoises », la Constituante, puis la Convention.

UNE PAYSANNERIE INTÉGRÉE À LA CONSTRUCTION NATIONALE MALGRÉ SON ARCHAÏSME ?

Paysans archaïques : tel était le « verdict » prononcé par Furet, pour qui le progrès agricole ne se concevait que sur le modèle anglais de grande propriété et de liquidation des pratiques collectives. Dans un chapitre dense, Jean-Pierre Jessenne revient sur les « clichés » qui obscurcissent l'étude de la paysannerie, un terme inconnu de l'Ancien Régime, qui distinguait les laboureurs, les manouvriers, les métayers et autres closiers ou bordiers... soit les deux tiers de la population française aux conditions de vie très dissemblables. Le « facteur de différenciation majeure était sans conteste la taille de la superficie exploitée et pas forcément la propriété ».

Cette masse paysanne hétérogène était cependant unie à la veille de la Révolution dans son ressentiment à l'égard des seigneurs plus âpres à exiger les droits féodaux, et dans sa haine de l'impôt qui l'écrasait tandis que les privilégiés y échappaient largement. De cette conjonction de mécontentements est née l'insurrection paysanne généralisée de l'été 1789, qui donne une dimension nationale à la crise politique. On entre en révolution et « les paysans jouent un rôle décisif dans ces synergies collectives ». Le tiers état a élu à la Constituante une majorité de bourgeois et d'hommes de loi, mais aussi une cinquantaine de paysans, surtout des gros fermiers, si bien que Thouret en Normandie, Robespierre en Artois se font élire en jouant « la carte de l'alliance avec le tiers rural ».

Ceux qui disposent du droit de vote participent pour les deux tiers d'entre eux aux élections de 1790 et les plus aisés occupent une place notable dans les municipalités, ce qui nuance la

vision ancienne d'une paysannerie longtemps restée apolitique (et aisément manipulable par les Césars).

Toutefois, la guerre et l'économie partiellement dirigée qu'elle exige, ainsi que les levées d'hommes, introduisent de nouvelles tensions dans les villages : les gros fermiers vendeurs de grains ont haï cette politique du contrôle des prix et ont tout fait pour s'y dérober. Les administrations aux mains des oligarchies rurales se sont opposées aux sociétés populaires, où se sont parfois exprimées les doléances égalitaires des petits paysans. Saint-Just promit de partager en petits lots les biens confisqués aux suspects, mais cette mesure ne fut pas appliquée et il ne semble pas « qu'un mouvement agraire massif était en passe de relayer et de radicaliser la politique foncière favorable aux petits exploitants-propriétaires ». Cela nous renvoie à une autre question controversée.

L'ATTACHEMENT AUX TERRES COMMUNALES : UN AUTRE ARCHAÏSME ?

Guy Iknï estimait que les luttes villageoises en faveur de la petite exploitation et de l'usage collectif des biens communaux avaient permis de maintenir une petite paysannerie, une des originalités de l'histoire rurale française. Ces micro-fermiers, ces micro-propriétaires faisaient paître leur maigre troupeau sur les terres communales, ce qui leur permit de résister à l'offensive de la grande exploitation, seul vecteur de progrès agronomique selon les « économistes », encore appelés « physiocrates ». Le modèle anglais qui avait liquidé cette petite paysannerie n'était pas la seule voie royale vers le triomphe du capitalisme industriel, une petite paysannerie nombreuse pouvait être le support d'un autre type de capitalisme davantage tourné vers le marché intérieur que vers le marché colonial. Jessenne esquive prudemment la polémique : « Tout se passe comme si la Révolution avait... permis le maintien d'une paysannerie nombreuse et variée. C'est une autre question de savoir si cette transition atténuée [entre Ancien Régime et capitalisme] est synonyme d'inefficacité économique, ou si elle ne fut pas au contraire un atout. »

L'essentiel est ailleurs, selon lui : la contre-révolution vendéenne resta « un phénomène singulier », la majorité des villages a répondu aux exigences de la guerre, levées de soldats, réquisitions de grains et de bétail, et « la République fut sauvée ».

LA RÉVOLUTION, CATASTROPHE ÉCONOMIQUE, POLITIQUE, CULTURELLE ?

Autant de clichés que démentent les faits !

Dans le cadre limité de cette fiche de lecture, nous n'analyserons pas d'autres chapitres passionnants : Danièle Pingué présente « Les sociétés politiques, des laboratoires de la démocratie », ce qui nous met en garde contre l'assimilation fautive jacobinisme égale totalitarisme.

Guy Lemarchand démontre que la révolution ne fut pas une « catastrophe économique », autre idée reçue toujours en vogue depuis le bicentenaire. Serge Bianchi revient sur « Les fausses évidences du vandalisme révolutionnaire » et remet dans son contexte thermidorien cette accusation polémique lancée par l'abbé Grégoire. Marcel Dorigny et Bernard Gainot présentent



les rapports complexes entre la Révolution et les colonies, qu'ils étudient de 1789 à 1804.

LE JACOBINISME CENTRALISATEUR ?

Avant de conclure, nous évoquerons le chapitre que Michel Biard consacre à la « *centralisation jacobine* ». Il entreprend de pourfendre quelques clichés sur le « *centralisme jacobin employé aujourd'hui dans un sens péjoratif* », sur la « *décentralisation* », objet de « *discours parfois angéliques* », et l'Etat jacobin « *chargé de mille et une tares supposées* ». M. Biard rappelle ici dans quelles circonstances la Constituante a établi un maillage dense de municipalités et de districts gérés par des élus en l'absence de tout représentant nommé par le pouvoir central. Il ne s'agissait pas d'appliquer un principe abstrait « *décentralisateur* », mais d'ôter au chef de l'exécutif, le roi, tout pouvoir de paralyser les institutions révolutionnaires nouvellement établies. Les procureurs syndics présents dans les municipalités comme dans les districts étaient eux aussi élus, ils étaient là pour rappeler ce qu'exigeait la loi, car l'autonomie administrative s'exerçait dans un cadre strict : le respect dû à la loi, qui est la même pour tous.

Mais les troubles qui s'accumulent en 1792, d'origine religieuse ou politique, ou émeutes sur les marchés, obligent à imaginer des relais entre le pouvoir législatif central et les administrations locales. Ainsi apparaissent les « *commissaires* », qu'on appellera en 1793 dans une période de difficultés devenues dramatiques les « *représentants en mission* ». Ils sont très différents des préfets napoléoniens : ils agissent sous le contrôle du pouvoir législatif, la Convention, leur mission de durée limitée s'exerce ici ou ailleurs selon l'urgence. Les préfets de Bonaparte nommés par lui, affectés à tel département, sont là pour faire respecter « *son bon vouloir* » ! Le préfet n'a suscité que quelques sarcasmes d'ordre littéraire, tandis que le représentant en mission a focalisé sur sa tête des haines durables. Elles visent moins le principe centralisateur que l'idéal égalitaire de l'an II, dont le passionnant colloque dirigé par M. Biard en 2007 à Rouen (*Les Politiques de la terreur*, Presses universitaires de Rennes et Société des études robespierristes, 2008) a opportunément rappelé les principes et les réalisations.

Centralisation révolutionnaire et centralisation bonapartiste n'ont pas le même contenu politique ni le même contenu social.

C'est ce croisement des données, le social et le politique, qui fait la richesse de nombreux chapitres de ce livre, dont nous ne saurions trop recommander la lecture en ces temps de régression intellectuelle... et politique. **Nicole Perron** *

* Auteure notamment de *L'enseignement de l'histoire-géographie de l'école élémentaire au lycée. Vecteur de propagande ou fondement de l'esprit critique*, Editions de l'Harmattan, 2009, en collaboration avec Odile Dauphin et Rémy Janneau. Cette note de lecture a été faite dans le cadre des *Cahiers du Mouvement ouvrier*, N° 45, janvier-mars 2010.